

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/44 Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2015/21</i>	

Nombres de membres

En exercice : 22

Présents : 20

Votants : 20

POUR : 20 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix huit mai deux mille quinze, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 06/05/2015

Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER et Françoise PAYEN, Messieurs Claude ADAM, Tony BESANCON, Jacques BOUILLON, Dominique CARPENTIER, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, Christophe MANCEAUX, André MALVAUX, Michel MEIS, Ludovic PHILIPPE, Francis SIGNORET, Benoît SINGLIT et Gérard SOUDANT.

OBJET : EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu la délibération n°DC2015/45 du Conseil Communautaire en date du 31/03/2015 relative au dispositif de soutien aux associations ;

Vu la délibération n°DB2015/20 du Bureau du 18 mai 2015 adoptant le modèle de convention à conclure avec les associations partenaires ;

Vu la proposition remise par la commission Sport, vie associative, culture lors de sa séance du 11/05/2015 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE d'attribuer les subventions annuelles suivantes :

Porteur du projet ponctuel	Description	Subvention attribuée
CIDFF	Organisation de permanences à Vouziers	1260 euros
Ass. de Sauvegarde du Patrimoine Vouzinois	Actions diverses en faveur du patrimoine	300 euros

Forhom Aide aux Victimes	Organisation de permanences à Vouziers	590 euors
ADIL	Organisation de permanences à Vouziers	495 euros

- CHARGE le Président de signer les conventions cadre et conventions d'objectifs et de moyens avec les associations précitées et tout acte à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

